

PRISE LE 05 MARS 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA  
DELIBERATION DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024

**OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Black Fingers le 30 avril 2025 – Animation Séniors**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** l'organisation du spectacle « Black Fingers » dans le cadre de l'animation séniors, le mercredi 30 avril 2025 dans la salle des fêtes à Soisy-sous-Montmorency,

**CONSIDERANT** que le prix de la prestation s'élève à 2 954 euros TTC payable après service fait par mandat administratif et sur présentation d'une facture,

**VU** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec S2A Production « Black Fingers »- 41 rue Pierre Curie – 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE,

**DECIDE**

**Article 1 :** La signature du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville et S2A Production pour la prestation suivante :

- Le Spectacle « Black Fingers », le mercredi 30 avril 2025 à la Salle des fêtes.

**Article 2 :** Le montant de la prestation est fixé à 2 954 euros TTC (deux mille neuf cent cinquante-quatre euros). Le paiement se fera par mandat administratif, après service fait, dans un délai maximum de trente jours à la réception de la facture.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville pour l'exercice en cours.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**Article 5 :** La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Sarcelles,
- Madame la comptable assignataire de Montmorency.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

**LUC STREHATZ**

Accusé de réception en préfecture  
095-219503009-20250305-SOC2025DEC109-CC  
Date de télétransmission : 05/03/2025  
Date de réception préfecture : 05/03/2025